

# Le retrait et le paiement sont-ils gratuits en zone euro ?

Vers un espace unique  
de paiement européen.

## Aucune discrimination tarifaire en zone euro

Désormais, un retrait ou un paiement en zone euro équivaut à un retrait ou un paiement en France. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, la réglementation communautaire interdit toute discrimination tarifaire entre porteurs de cartes de la zone euro. Après la mise en place de l'euro, la Commission européenne travaille à créer un espace unique de paiement.

## Hors zone euro

La suppression des commissions ne s'applique pas hors de l'espace européen. Sachez aussi que le taux de change appliqué est celui en vigueur à la date de traitement de la transaction et non à la date de vente elle-même.

*la puce à l'oreille* Au retour, vérifiez votre relevé de compte. Pour chaque transaction hors zone euro, seront indiqués le montant en devise d'origine, la conversion en euros, la commission et les frais techniques.

